

ACTIVITÉ :

ENDROIT : _____ DATE : _____

DÉPART : _____ date _____ heure (a.m. ou p. m.)

RETOUR : _____ date _____ heure (a.m. ou p. m.)

Date	Item	Transport	Séjour	Divers
	Taxi de à			
	Taxi de à			
	Taxi de à			
	Taxi de à			
	Taxi de à			
	Stationnement 5 \$ par 24 heures aéroport de Rouyn-Noranda			
	Stationnement			
	Voiture personnelle km à			
	Coucher chez un ami 30 \$			
	Déjeuner Dîner Souper Collation			
	Repas :			
	Autres dépenses : (détails s.v.p.)			
	À Votaux :			
		TOTAL:		

AVANCE # _____ DATE: _____

NOM: _____ SIGNATURE: _____

Remboursement # _____ Date : _____ Initiales : _____

TAUX APPLICABLES À PARTIR DU 1ER JANVIER 2017

Déplacement en auto : (àé 1^{er} janv 2017) 0,12\$/km

Repas : ~~15,00\$~~ Déjeuner : 15,00\$
Dîner : 21,00\$
Souper : 29,00\$
Collation : 5,00\$

Frais de garde : 5\$/heure, max de 75 \$ par 24 heures

LES HEURES DE DÉPART ET DE RETOUR

Les heures de départ et de retour servant à déterminer si tel ou tel repas est remboursable sont les suivantes :

a) Heures de départ	b) Heures de retour
avant 7 h 30 (déjeuner)	après 9 h (déjeuner)
avant midi (dîner)	après 12 h 30 (dîner)
avant 18 h (souper)	après 18 h 30 (souper)
avant 22 h (collation)	après 22 h (collation)

Le réclamant doit indiquer dans sa réclamation l'endroit, l'heure et la date de l'arrivée et du départ.

FRAIS D'HÉBERGEMENT

- ◊ Hôtel : Selon la dépense réellement encourue avec pièce justificative à l'appui. Demandez la carte Visa du Syndicat.
- ◊ Chez des parents ou amis : Le taux de réclamation lorsqu'il y a coucher chez des parents ou amis est de 30,00\$ par nuit.

FRAIS DE STATIONNEMENT OU DE PÉAGE

Selon le coût réellement encouru avec pièce justificative.